



Accord-cadre à bons de commande

Règlement de la consultation

Acheteur

Communauté de communes de DESVRES-SAMER
Adresse : 41 Rue des Potiers BP 41 62240 DESVRES
Téléphone : 03 21 92 07 20

Objet de la consultation

Accord-cadre à bons de commande relatif à l'entretien et la réparation des bennes ordures ménagères et des châssis poids lourds

Date limite de remise des offres

Date : le lundi 19 octobre 2026
Heure : 17h00

Sommaire

1. Objet de l'accord-cadre	3
2. Forme de l'accord-cadre	3
3. Allotissement	3
4. Durée de l'accord-cadre – reconduction- délais d'exécution	3
5. Organisation de la consultation	3
5.1 Procédure de passation	3
5.2 Variantes	4
5.3 PSE	4
5.4 Options	4
5.5 Modifications de délai au dossier de consultation	4
5.6 Délai de validité des offres	4
6. Contenu du dossier de consultation	4
7. Retrait du dossier de consultation	4
8. Présentation des candidatures et des offres	5
8.1 Eléments nécessaires à la sélection des candidatures	5
8.2 Eléments nécessaires au choix de l'offre	6
9. Jugement des candidatures, des offres et attribution	6
9.1 Jugement des candidatures	6
9.2 Jugement des offres	6
9.3 Attribution de l'accord-cadre	7
10. Conditions d'envoi et de remise des candidatures et des offres	7
11. Renseignements complémentaires	8

1. Objet de l'accord-cadre

Le présent accord-cadre a pour objet l'entretien et la réparation des bennes ordures ménagères et des châssis poids lourds de la Communauté de Communes de Desvres-Samer.

2. Forme de l'accord-cadre

Le marché est un accord-cadre fractionné à bons de commande portant :

- Pour le lot 1 : un montant minimum HT de 0 € et un maximum de 30 000 € sur une année.
- Pour le lot 2 : un montant minimum HT de 0 € et un maximum de 35 000 € sur une année.

3. Allotissement

La consultation est divisée en deux lots :

Lot 1 : Entretien et réparation des bennes ordures ménagères

Lot 2 : Entretien et réparation des châssis poids lourds

4. Durée de l'accord-cadre – Reconduction – Délais d'exécution

L'accord-cadre est conclu pour une durée initiale deux ans à compter du 1er janvier 2027, soit jusqu'au 31 décembre 2028.

Il peut être prolongé par reconduction tacite pour une année soit jusqu'au 31 décembre 2029. Le titulaire ne peut pas refuser.

En cas de non reconduction par le maître d'ouvrage, le titulaire sera prévenu 3 mois avant la fin du marché. Il ne pourra prétendre à aucune indemnité ou dédommagement.

5. Organisation de la consultation

5.1 Procédure de passation

La présente consultation est lancée selon une procédure adaptée, conformément aux dispositions du Code de la commande publique applicables à la nature et au montant de l'accord-cadre.

La procédure est ouverte.

Les candidats sont invités à remettre une offre complète répondant à l'ensemble des exigences du présent règlement de consultation et des autres pièces du dossier de consultation des entreprises.

5.1 Variantes

La proposition de variante n'est pas autorisée.

5.2 PSE – Prestations supplémentaires éventuelles

Aucune prestation supplémentaire éventuelle n'est prévue.

5.3 Options

Aucune option n'est prévue.

5.4 Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5.5 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de remise de l'offre.

6. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation
- L'acte d'engagement
- Le Cahier des Clauses Particulières
- Le BPU avec le détail quantitatif estimatif
- Les annexes avec les véhicules pour chaque lot

7. Retrait du dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur informe les candidats que le dossier de consultation est dématérialisé.

Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) peut être consulté et téléchargé gratuitement à l'adresse suivante :

<https://marchespublics596280.fr>

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par le pouvoir adjudicateur, les opérateurs économiques devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants :

- Fichiers compressés au standard *.zip (lisibles par Winzip, Quickzip) ;
- Adobe® Acrobat® *.pdf (lisibles par le logiciel Adobe Reader) ;
- *.doc ou *.xls version 2000-2003 (lisibles par Microsoft Office ou OpenOffice) ;

Lors du téléchargement du dossier de consultation, il est recommandé à l'entreprise de créer un compte sur la plateforme de dématérialisation où il renseignera notamment le nom de l'organisme soumissionnaire, et une adresse électronique afin de la tenir informée des modifications éventuelles intervenant en cours d'une procédure (ajout d'une pièce au DCE, envoi d'une liste de réponses aux questions reçues...).

Le candidat est informé que seul l'exemplaire du dossier de consultation détenu par le pouvoir adjudicateur fait foi.

8. Présentation des candidatures et des offres

Les candidats auront à produire les pièces ci-dessous définies rédigées en langue française.

8.1 Éléments nécessaires à la sélection des candidatures

Les candidats auront à produire les pièces ci-dessous définies rédigées en langue française.

- Éléments nécessaires à la sélection des candidatures :

Chaque candidat ou chaque membre de l'équipe candidate devra produire les pièces suivantes :

- Lettre de candidature (DC1)
- Déclaration du candidat (DC2)
- Redressement judiciaire : Le candidat produit la copie du ou des jugements prononcés, s'il est en redressement judiciaire ;
- Déclaration sur l'honneur : Le candidat produit une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-11 du Code de la commande publique ;
- Déclaration de chiffre d'affaires : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique.
- Attestation d'assurance : Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;
- Déclaration d'effectifs : Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Références de service ou fournitures similaires : Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.

8.2 Éléments nécessaires au choix de l'offre

Pour le choix de l'offre, les candidats doivent produire les documents suivants :

- L'acte d'engagement (AE) complété et signé
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) complété
- Le mémoire technique qui contiendra les délais d'intervention du service dépannage avec les horaires, les délais de livraison et le délai de garantie sur les pièces détachées

Il est rappelé aux candidats que la signature de l'acte d'engagement vaut acceptation de toutes les pièces contractuelles.

9. Jugement des candidatures, des offres et attribution de l'accord-cadre

9.1 Jugement des candidatures

Les critères relatifs à la candidature et intervenant pour la sélection sont les **capacités techniques, financières et professionnelles**.

9.2 Jugement des offres

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
Prix	50%
Valeur technique	30%
Performance environnementale	20%

Les offres seront analysées et classées selon les critères suivants :

- Prix : 50%
- Valeur technique : 30%

La valeur technique pourra notamment être appréciée au regard :

- Moyens techniques et capacité de diagnostic
- Réactivité et délais d'intervention
- Délais de livraison
- Gestion des pièces et réduction des immobilisations
- Délais de garantie sur les pièces détachées

- Qualité environnementale : 20%

La qualité environnementale pourra notamment être appréciée au regard :

- Gestion et valorisation des déchets
- Prévention des pollutions et gestion des fluides
- Gestion des filtres, batteries, pneumatiques et autres déchets issus des réparations
- Recours à des filières agréées pour leur traitement, leur recyclage ou leur valorisation
- Distance entre l'atelier du titulaire et le Pôle Technique, 11, route du Rossignol 62240 Longfossé (selon Google Maps)

9.3 Attribution de l'accord-cadre

La réglementation ne fait plus obligation à l'opérateur économique, soumissionnant seul ou sous forme de groupement, de signer son offre. Toutefois, **la signature de l'offre du candidat attributaire devra impérativement intervenir au plus tard à l'attribution de l'accord-cadre**

Conformément à l'article R. 2144-7 du Code de la commande publique, le candidat auquel il est envisagé d'attribuer l'accord-cadre devra fournir les documents qui justifient qu'il n'entre pas dans les cas d'interdiction de soumissionner dans un délai de 8 jours à compter de la demande du pouvoir adjudicateur.

À défaut de produire ces documents dans le délai fixé, l'offre du candidat attributaire sera rejetée et il sera éliminé.

Le candidat suivant sera alors sollicité pour produire les certificats et attestations nécessaires avant que le marché ne lui soit attribué.

10. Conditions d'envoi et de remise des candidatures et des offres

La transmission des documents par voie électronique ne peut être réalisée qu'à l'adresse suivante : <https://marchespublics596280.fr>

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Formats de fichiers acceptés :

Les documents fournis doivent être dans l'un des formats suivants, sous peine d'irrecevabilité de l'offre :

- Format bureautique propriétaire de Microsoft compatible version 2003 (.doc, .xls et .ppt) ;
- Format texte universel (.rtf) ;
- Format PDF (.pdf) ;
- Formats images (.gif, .jpg et .png) ;

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

11. Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires relatifs à cette consultation, les candidats devront faire parvenir en temps utile leur demande :

- De manière électronique, exclusivement sur la plateforme de dématérialisation, sur l'URL suivante : <https://marchespublics596280.fr>

Seules les demandes adressées au moins 8 jours avant la date limite de réception des offres feront l'objet d'une réponse de la part du pouvoir adjudicateur.

Une réponse sera adressée au plus tard 6 jours avant la date fixée pour la réception des offres aux candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sur la plateforme de dématérialisation après s'être préalablement identifiés